

ARRÊTÉ N° 25-100

DÉSIGNATION DE MONSIEUR DIDIER PETITJEAN, RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ NUCLÉAIRE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu l'arrêté du 24 octobre 2022 relatif aux modalités et fréquences des vérifications des règles mises en place par le responsable d'activité nucléaire et par la décision 2022-DC-0747,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Didier PETITJEAN, Directeur général adjoint Infrastructures, est désigné responsable de l'activité nucléaire de CY Cergy Paris Université.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication, après transmission au recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités.

Article 3

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 17 avril 2025

**Le président de CY Cergy Paris
Université**



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 18 avril 2025

Publié le : 18 avril 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.